

# Zoom sur l'emploi et le développement économique en QPV, en Grand Est

Intervention du 2 juin 2026

# Le centre de ressources : un regard sur les territoires en QPV

L'Observatoire régional de l'intégration et de la ville (ORIV) est une association qui se donne pour mission d'agir en faveur de l'intégration, du développement social urbain et de la lutte contre les discriminations, en intervenant sur les enjeux sociaux et les politiques publiques.

L'ORIV assure notamment une fonction de veille documentaire et d'analyse des statistiques publiques, en croisant ces données avec les constats et observations des acteurs et actrices de la politique de la ville.

Sur la base d'analyses réalisées par l'INSEE, l'ORIV propose quelques éléments complémentaires.

Pour cette présentation, le choix a été fait de mettre l'accent sur les enjeux liés à l'emploi et au développement économique.

*Pour en savoir plus : <https://www.oriv.org/>*

# Quelques éléments explicatifs

Plusieurs éléments permettent de mieux comprendre les situations observées au sein des QPV, notamment les niveaux de chômage et les écarts de développement économique et social.

Certains éléments relèvent d'une dimension régionale, voire départementale, et d'autres sont plus locaux :

- Des dimensions structurelles (type d'emploi, écosystème des entreprises, les transports...).
- Des dimensions conjoncturelles (évolution de l'emploi, tension entre offres et demandes d'emploi...).
- Des dimensions liées aux caractéristiques de la population en QPV :
  - sur le plan de la qualification (un déficit de scolarisation, un impact du nombre de jeunes non scolarisés et sans emploi, un taux de diplôme plus bas...)
  - sur le plan démographique (pyramide d'âge, situation familiale...)
  - Sur le plan social (situation de santé, handicap, la question de la maîtrise de la langue et de l'illettrisme...)

# Dimensions structurelle et conjoncturelle

Le Grand Est est la deuxième région la plus industrialisée de France. Toutefois le secteur de l'industrie a été fragilisé au fil du temps et subit encore de nombreuses mutations.

- L'industrialisation (sidérurgie, exploitation houillère, textile, bonneterie, etc.) a façonné le paysage ainsi que la main-d'œuvre locale depuis près de deux siècles.
- Confrontée à la crise à partir des années 1970, d'abord perçue comme conjoncturelle, la région a dû faire face à des difficultés structurelles.
- La logique a d'abord été de compenser ce recul par le développement du secteur tertiaire. Force est de constater que cela n'a pas suffi.
- Le Grand Est s'inscrit dans une logique de réindustrialisation.

Ces transformations ont eu des impacts sur les territoires, influençant les politiques d'emploi, de recrutement et d'habitat (besoin de logements pour accueillir les travailleurs). La désindustrialisation a d'abord touché les populations les plus vulnérables (faibles revenus, faible niveau de qualification, inadéquation des compétences...). Les habitant·e·s des quartiers populaires ont été particulièrement touché·e·s par ces mutations. La réindustrialisation en cours ne garantit pas qu'ils et elles en bénéficient directement en matière d'emploi.

# Dimensions structurelle et conjoncturelle

L'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) a réalisé un travail de caractérisation des environnements des QPV. En 2016, l'ONPV a construit, des typologies des quartiers prioritaires, à partir de trois domaines : la cohésion sociale, l'emploi et le cadre de vie.

En 2025, l'ONPV a mené un travail d'actualisation de ces typologies, à partir des nouveaux périmètres de QPV (périmètre 2024).

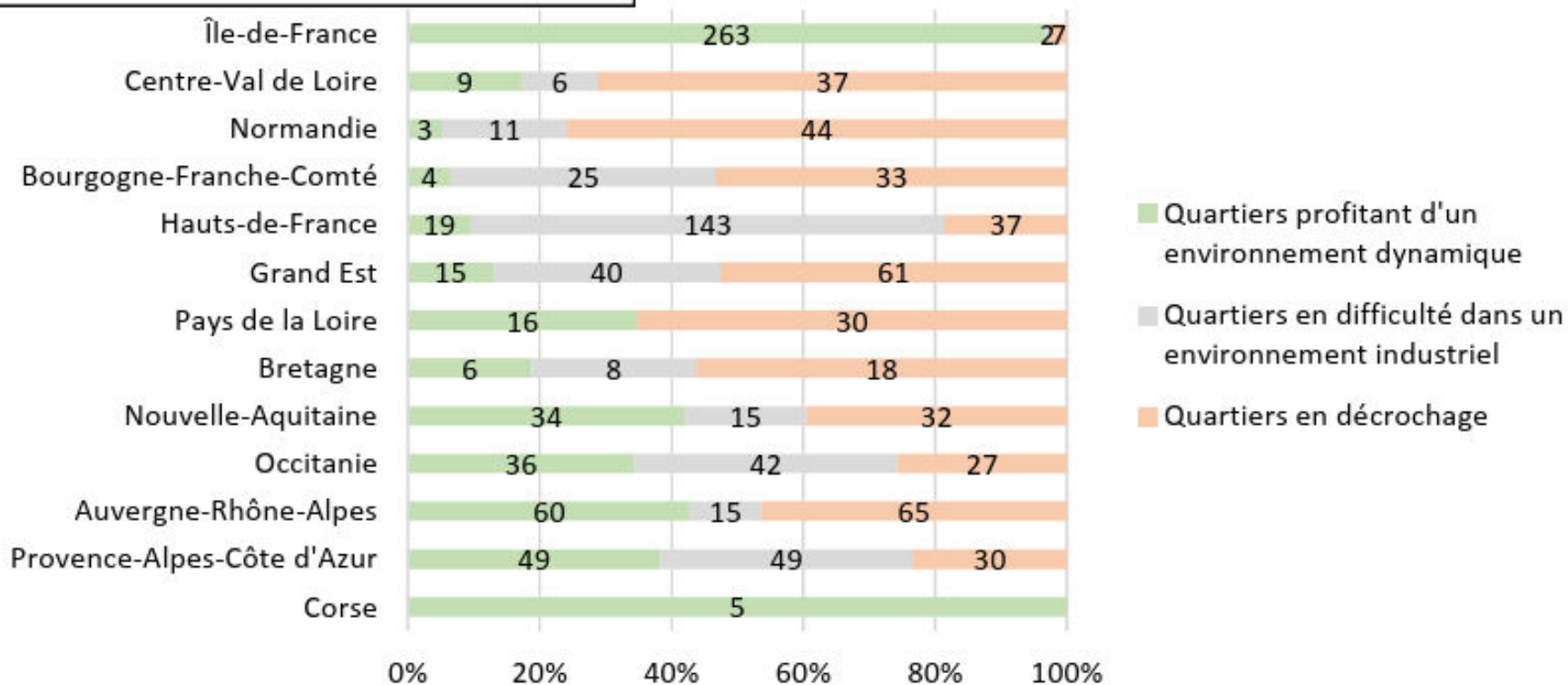
Sur le **volet de l'emploi**, ils ont retenu trois catégories de QPV.

- Quartier profitant d'un environnement dynamique. Cette catégorie se distingue par un taux d'emploi plus élevé et une part d'emploi précaire plus faible. L'écart du taux d'emploi avec celui des zones d'emploi est le plus restreint.
- Quartier en difficulté dans un environnement industriel. Cette catégorie se distingue par un environnement économique défavorable avec une faible évolution de l'emploi, mais avec une augmentation des emplois industriels.
- Quartier en décrochage. Cette catégorie se caractérise par des quartiers en difficulté malgré un environnement économique favorable.

# Typologie des QPV par l'ONPV

Un QPV sur deux en Grand Est est en situation de décrochage, un tiers des QPV est dans un territoire industriel en difficulté et seulement 12% s'inscrit dans un développement dynamique. Source : [ONPV, 2026](#)

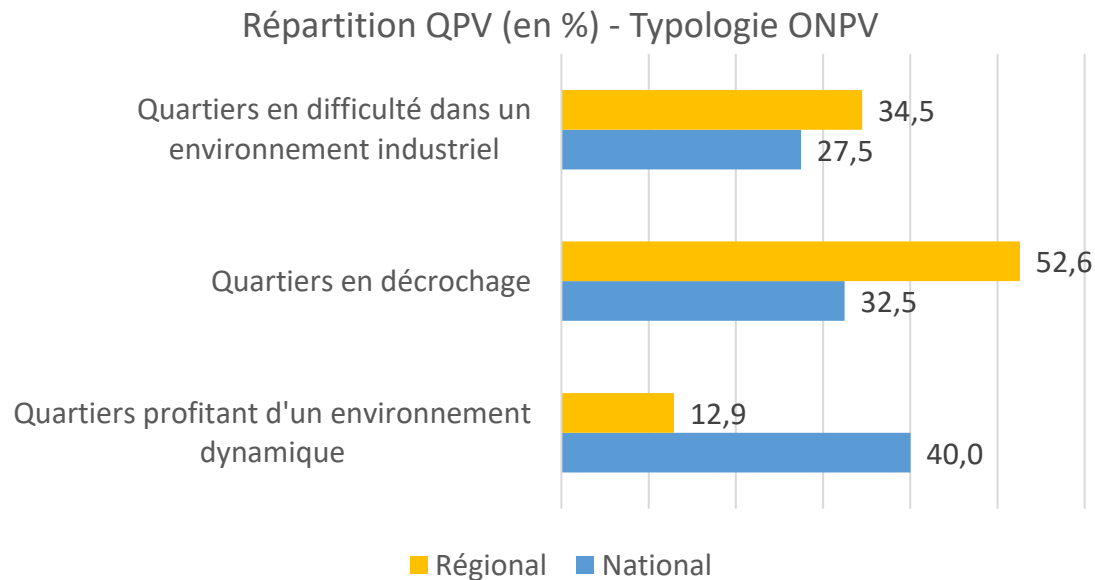
## Typologie emploi actualisée



# Dimensions structurelle et conjoncturelle

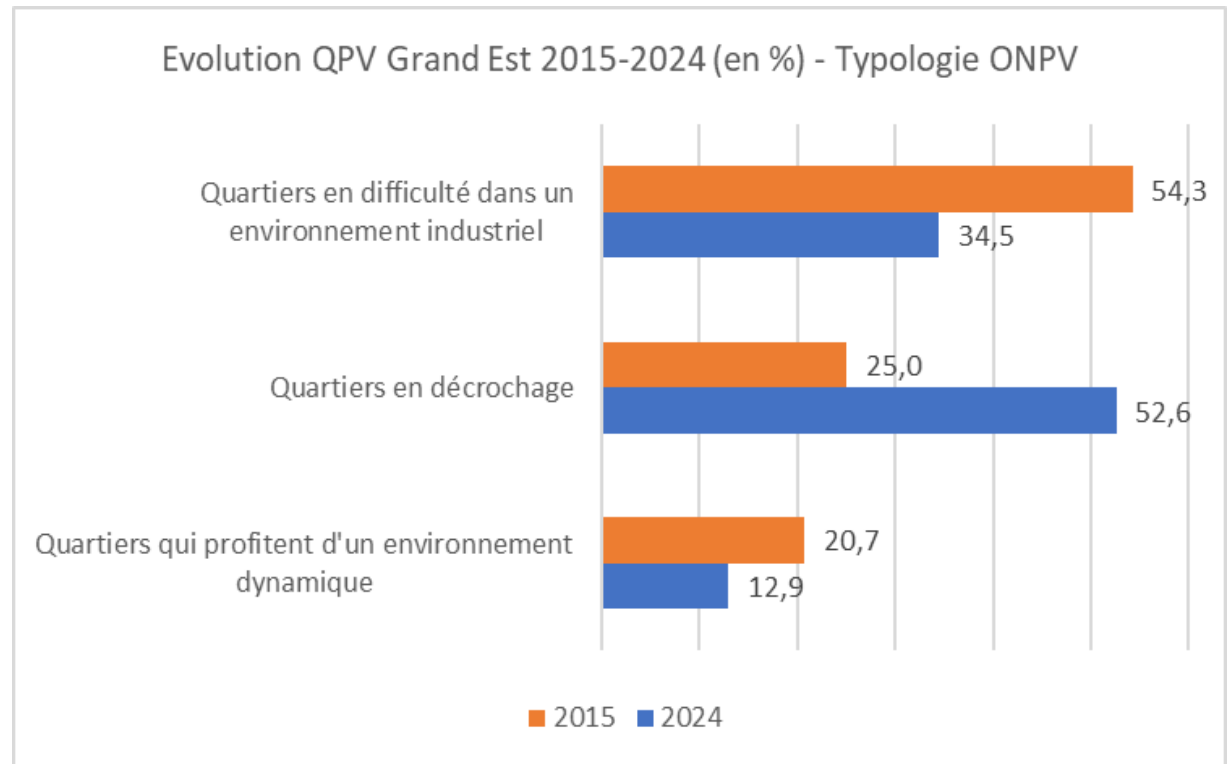
Le graphique ci-dessous présente la répartition par types de quartier entre QPV en Grand Est et le niveau national.

Les QPV en Grand Est sont marqués par un taux important de quartiers en décrochage (un sur deux) alors même que leur environnement connaît une évolution plus favorable. Cette situation est observée y compris dans des secteurs transfrontaliers. Plus d'un tiers des QPV en Grand Est reste encore marqués par un environnement industriel. Un petit nombre de quartiers profite de l'environnement dynamique.



# Dimensions structurelle et conjoncturelle

Concernant le seuil de pauvreté, la comparaison des QPV entre 2015 à 2024 souligne une dégradation. Un quart des quartiers sont passés en décrochage.



Cette typologie a mis en avant un nombre important de QPV des Ardennes et de la Meurthe et Moselle relevant de la catégorie des « quartiers en difficulté dans un environnement industriel ».

De nombreux quartiers de la Marne, de la Moselle, ainsi que du Haut-Rhin sont en « décrochages ».

# Dimensions démographiques et situations individuelles

En complément des éléments structurels et conjoncturels liés au marché de l'emploi, les caractéristiques des emplois, le type de système économique, le décalage entre offre et demande d'emploi, les caractéristiques socio-démographiques et les situations sociales constituent des freins :

- La répartition par âge : sur-représentation de jeunes
- Les situations familiales (famille monoparentale, famille nombreuse...) : garde d'enfants, absence de mode de garde ou leur inadaptation.
- Les situations de santé des personnes (santé physique, situation de handicap).
- Des parcours scolaires interrompus rapidement à la fin de l'obligation scolaire.
- Le faible niveau de formation et de diplôme des publics.
- Un déficit de compétences de base lié à l'illettrisme et à la non-maîtrise de la langue.
- Un rapport complexe à la mobilité (physique et psychique).

# ...un effet sur une perte de compétences

Les écarts existants entre la situation de l'emploi des habitants des QPV et celle de leur environnement ne peuvent pas seulement s'expliquer par les situations socio-économiques.

D'autres freins sont liés aux caractéristiques individuelles des personnes, mais également aux représentations :

- Un manque de connaissance, d'information, notamment des opportunités et des réseaux pour l'emploi.
- Un déficit d'estime de soi et des enjeux en termes d'orientation.
- Des modes d'intervention ciblés sur les freins rencontrés par les personnes, avec un risque d'invisibilisation des diplômés des quartiers.
- Un déclassement important des personnes migrantes (problème de reconnaissance des compétences antérieures, absence de validation des diplômes...).
- Des situations de discriminations liées à l'origine réelle ou vécue, le genre, à l'adresse ou encore au patronyme (intersectionnalité).

# Des actions pour agir au sein des contrats de ville

- L'emploi et le développement économique restent une priorité des contrats de ville.
- La majeure partie des actions reste axée sur les freins rencontrés par les personnes : la non ou la faible maîtrise de la langue, les modes de garde, la mobilité physique (infrastructures) et psychologique (avec une mise en avant de la question de l'orientation scolaire). La dimension de l'illettrisme reste assez peu évoquée.
- Au-delà de l'action sur les freins, la focale est mise sur l'accompagnement et l'aller vers (notamment auprès des femmes et des jeunes mais peu auprès des seniors).
- Les nouveaux contrats de ville mettent en avant la volonté de mieux travailler entre acteurs : coordination, animation...
- Au-delà des leviers sur l'employabilité (dispositifs d'accompagnement, lever les freins...), l'accent était mis sur :
  - Le rapport avec les entreprises (connaissance des métiers, plus de proximité / mise en relation, orientation / ambition, lien aux besoins des entreprises : offre d'emploi...)
  - La création d'entreprises.
- La dimension sur la formation et la qualification reste le volet pauvre, en dehors de la maîtrise de la langue).

# Identification de quelques enjeux

- La connaissance des besoins et compétences du territoire sont un enjeu clé, permettant une analyse fine du territoire.
- L'articulation entre les comités territoriaux de l'emploi, les contrats de ville et les autres dispositifs ou démarches constitue un levier pour définir des orientations permettant de répondre aux enjeux : montée en compétences, rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi (métiers en tension), reconnaissance des diplômes et VAE, mais aussi poursuite des actions sur les freins (langue, santé, etc.) ainsi que de l'accompagnement.
- L'intercommunalité constitue une échelle pertinente pour identifier localement les freins (mobilité, logement, garde d'enfants ...), les publics spécifiques (seniors, femmes, jeunes décrocheurs ...) et les secteurs en tension (industrie, services à la personne ...), et sur cette base construire un projet, impliquant la singularité des caractéristiques des habitants et habitantes des QPV.
- Les comités locaux pour l'emploi ont pour vocation de créer un collectif d'acteurs en faveur de l'emploi, la formation et l'insertion, pour mieux répondre aux besoins des différents publics (en particulier les plus fragiles) mais aussi des entreprises dans leurs difficultés de recrutement, répondant ainsi au renforcement du droit commun.